

Ce qu'en pense l'AQPF

Number 33, March 1979

Le nouveau programme de français au primaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56533ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(1979). Ce qu'en pense l'AQPF. *Québec français*, (33), 28–30.

LE NOUVEAU PROGRAMME

Ce qu'en pense l'A.Q.P.F.

Le nouveau programme de français au primaire propose des changements majeurs par rapport au programme actuel :

- approche idéo-visuelle en lecture ;
- programme structuré en lecture au second cycle ;
- regroupement du savoir-parler et du savoir-écouter.

L'A.Q.P.F. partage ces nouvelles orientations d'autant plus qu'elle y retrouve le souci de « mettre l'enfant en situation » de lire, d'écrire, de parler.

L'enseignant pourra faire siennes les propositions du nouveau programme dans la mesure où ceux qui en sont responsables pensent réellement à la situation d'un vrai enseignant dans une vraie classe avec de vrais enfants. Il ne faudrait pas le laisser en plan avec de la théorie, si belle soit-elle. Pour assurer le succès de l'implantation, l'A.Q.P.F. insiste sur la nécessité de guides pédagogiques, de tableaux-synthèse, de matériel didactique, etc. Un nouveau bulletin devra être pensé en fonction du programme et il faudra prévoir le perfectionnement des maîtres. Pendant l'étape d'implantation, l'A.Q.P.F. compte se préoccuper des intérêts des enseignants en fournissant à ses membres l'information pertinente et en exigeant des conditions de travail qui leur permettent d'appliquer le nouveau programme.

La consultation

Au cours de l'année 1977-78, l'A.Q.P.F. a participé à la consultation sur le nouveau programme de français du primaire. Six comités, formés de

membres de l'Association, ont été mis sur pied pour analyser les diverses parties du programme. Le rapport de chacun des comités a été soumis au conseil d'administration avant d'être communiqué aux responsables du ministère. La consultation a porté fruit car les auteurs du nouveau programme ont repris l'ensemble des documents à la lumière des critiques formulées par l'A.Q.P.F. et par les autres intervenants de la consultation. L'A.Q.P.F. restera vigilante tout au long de l'expérimentation et de l'implantation du programme.

Cette opération de consultation met en évidence l'importance primordiale d'une association professionnelle. En effet, face à un nouveau programme de français, l'A.Q.P.F. défend les intérêts de ses membres, les besoins de l'enfant, la qualité de l'enseignement du français, de même qu'elle assure le respect des décisions prises lors de ses congrès successifs.

L'A.Q.P.F. remercie toutes les personnes qui ont participé aux comités de consultation : Pierre Achim, Émile Bessette, Aline Brazeau-Desrochers, Céline Brière-Peirra, Gisèle Farmer, Jean-Yves Guèvremont, Christophe Hopper, Yvon Laframboise, Gilles Lampron, Pauline Lamy, Joseph Lenoir, Constance Mainville, Lorraine Nobert, Christian Vandendorpe.

Les principes directeurs

En participant à la consultation, l'A.Q.P.F. n'entendait pas renier les acquis d'un programme-cadre souple, mais incomplet et mal implanté, pour se retrouver face à un « programme-catalogue » qui n'offrirait que de stériles listes de contenus à enseigner. Le programme-cadre tâchait, malgré certaines ambiguïtés, de centrer

l'apprentissage sur l'enfant au lieu d'organiser l'enseignement en fonction de la matière. Cette même volonté est encore plus clairement exprimée tout au long des principes directeurs ; le nouveau programme, par ses principes, est un prolongement normal de l'ancien. Ce à quoi on est en droit de s'attendre, c'est qu'il soit mieux implanté. Il est déjà plus complet, plus rigoureux que l'ancien.

Dire que l'ancien et le nouveau se ressemblent n'est pas dire qu'ils sont les mêmes. Tout en levant les ambiguïtés de l'ancien, le nouveau programme s'inscrit nettement dans une perspective de *développement d'habiletés* et non pas de simple *transmission de connaissances*.

En effet, l'objectif et les activités de la classe de français, le rôle du maître, l'évaluation y sont définis en fonction d'*habiletés* langagières. L'A.Q.P.F. est d'accord avec ces principes dans la mesure où les connaissances et les techniques nécessaires sont nettement subordonnées aux habiletés qui assurent une maîtrise effective de la langue écrite et parlée, que l'on soit émetteur ou récepteur.

Dans une telle perspective, le maître doit faire des interventions propres à amener l'élève à développer ses habiletés langagières ainsi que les techniques et les connaissances qui en dépendent. Depuis le programme-cadre, les enseignants se demandent s'ils sont « facilitateurs », « animateurs » ou « transmetteurs de connaissances ». Les auteurs du nouveau programme proposent enfin un juste milieu : pour atteindre l'objectif de la classe de français, le maître doit assurer à la fois une pratique de la communication écrite et orale et une objectivation des éléments nécessaires au développement des habiletés aussi bien que des connaissances et des techniques appropriées.

L'évaluation porte prioritairement sur les habiletés langagières. Remarquons qu'on parle d'évaluation et non de mesure. L'A.Q.P.F. abonde dans le sens de cette évaluation, même si elle semble difficile à réaliser dans l'état actuel des choses, mais exige des instruments d'évaluation conformes à la philosophie pédagogique du nouveau programme.

La lecture

En accordant la priorité à l'aspect visuel de la lecture, le nouveau programme replace celle-ci dans sa vraie dimension. L'accent est mis d'abord sur le sens à donner à un texte. En outre, l'enseignement de la lecture ne part pas d'une méthode mais bien de l'enfant qui apprend à lire. Cela suppose donc une refonte complète de l'approche en lecture.

Au premier cycle, le nouveau programme modifiera sensiblement la pratique actuelle et nécessitera une importante infrastructure d'implantation: matériel didactique, textes personnalisés, matériel audio-visuel, coin de lecture, centre de ressources, soutien pédagogique, etc. L'A.Q.P.F. presse le ministère d'outiller les enseignants d'une manière plus qu'adéquate.

Au second cycle, les objectifs minimaux paraissent trop vagues. Il serait sans doute opportun d'établir des seuils de performance pour chacun des degrés d'enseignement et de proposer comme objectif terminal en sixième année que l'élève puisse lire à compréhension égale plus rapidement qu'il ne parle, compte tenu des difficultés du texte. Cependant la spécification d'activités propres à la lecture est particulièrement bienvenue. On a trop longtemps considéré que l'apprentissage de la lecture était terminé au premier cycle.

Il existe actuellement peu de matériel conforme aux principes et aux contenus du programme. Il faudra qu'un tel matériel soit élaboré pour que les activités suggérées soient praticables. Comme il n'est pas question, dans cette nouvelle approche, d'une méthode spécifique de lecture, le ministère de l'Éducation devra veiller à ce que les enseignants puissent disposer d'un matériel approprié.

Quant à l'évaluation, elle se fait par le biais d'activités qui exigent l'exercice des habiletés développées en classe. Le nouveau programme fait de la lecture à haute voix une habileté particulière réservée aux spécialistes de la communication orale: speaker, comédien, conférencier, orateur... Même si elle sera encore utilisée en classe, elle ne pourra plus servir pour mesurer l'apprentissage de la lecture.

L'A.Q.P.F. exige par conséquent des instruments adéquats pour évaluer le savoir-lire.

L'écriture

L'A.Q.P.F. souhaite que les liens soient établis plus clairement entre l'apprentissage de l'écriture d'une part et l'apprentissage de la lecture et de la communication orale d'autre part. Même si, sur le plan théorique, des distinctions s'imposent entre lecture et écriture, ces distinctions ne devraient pas conduire en classe à des enseignements compartimentés. Le ministère se propose d'offrir aux enseignants une série de guides pédagogiques qui doivent expliciter divers aspects du programme. Nous apprenons que l'un d'eux portera sur «la pratique quotidienne de la classe». L'A.Q.P.F. souhaite vivement que ce guide permette aux enseignants d'assurer un enseignement intégré des trois volets (oral, lecture, écriture) du programme.

Le nouveau programme insiste déjà sur l'importance pédagogique de mettre l'enfant en situation de communiquer. Cette mise en situation constitue la plaque tournante de l'apprentissage. Elle remet en évidence une donnée capitale: l'enfant, pour apprendre à lire, à écrire et à communiquer verbalement, a besoin de vivre des situations de communication variées. Le programme dégage quatre grands types de discours, définis à partir des intentions de l'émetteur, et qui s'appliquent aussi bien en lecture et en langue orale qu'en écriture.

1. discours expressif: s'exprimer, penser, créer;
2. discours informatif: informer, expliquer, décrire, retenir des informations;
3. discours incitatif: persuader, convaincre, faire agir;
4. discours poétique ou ludique: amuser, s'amuser, distraire, inventer.

Ce cadre pourrait être particulièrement utile en écriture, dont l'enseignement a été largement assimilé aux supplices des exercices mécaniques et sans intérêt. Une telle typologie des discours pourrait cependant prêter à des abus si elle n'était pas complétée par tout le cadre pédagogique qu'elle suppose: le lecteur pourrait croire que, d'après le programme, il doit faire un texte expressif le lundi, un texte informatif le mardi... Il faudrait que les guides pédagogiques insistent sur le fait que ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives: un texte poétique est presque toujours un texte expressif et peut être aussi incitatif et informatif.

L'A.Q.P.F. tient aussi à souligner que savoir orthographier ne signifie pas savoir écrire et demande que les

guides qui doivent compléter le programme soient très spécifiques à ce sujet pour éviter la confusion, qui a déjà existé, entre le développement de l'habileté à communiquer par écrit et la mémorisation de règles grammaticales, leur application dans des exercices stéréotypés ou l'usage abusif de la dictée.

La langue orale

L'A.Q.P.F. estime que la pédagogie présentée pour l'oral est bien articulée, tant au point de vue de l'objectif général qu'à celui des comportements proposés, si l'on tient compte du fait que, comme l'écrivent les auteurs du programme, «le peu de tradition pédagogique en oral et le manque de recherche en ce domaine ne permettent pas d'établir des seuils de comportement oral au cours primaire; c'est pourquoi l'objectif est décrit en termes d'accroissement de l'habileté à communiquer oralement et c'est aussi pourquoi on ne retrouvera pas d'objectif minimal terminal à chacun des niveaux.»

«Le rôle du maître est de placer régulièrement l'élève dans un grand nombre de situations de communication variées et d'assurer l'objectivation des éléments dont la connaissance et la maîtrise assurent une plus grande adaptation aux exigences de ces situations.»

L'élève sera donc alternativement locuteur et interlocuteur dans des «situations de communication définies par l'intention du locuteur, les caractéristiques de l'interlocuteur et le contexte propre à chaque situation.»

Il est difficile d'être en désaccord avec des principes aussi généraux. Ce n'est qu'à l'usage cependant que l'on saura si le programme proposé en oral est à la fois applicable comme tel dans toutes les classes et appliqué effectivement par les enseignants. En fait, c'est le premier programme à poser une pédagogie cohérente de la communication orale qui soit plus qu'une excroissance de l'enseignement de la langue écrite.

Le fait que les auteurs mêmes soulignent «le peu de tradition pédagogique en oral et le manque de recherche en ce domaine» indique qu'eux aussi considèrent que le programme, en ce qui concerne la langue orale, reste en quelque sorte inachevé. C'est sans doute ce volet du programme qui résistera le moins bien à l'usure du temps. Son implantation établira une «tradition pédagogique» et stimulera en même temps la «recherche» appropriée, tradition et recherche qui contribueront normalement au dépassement de ce même programme.

Si ceux qui assurent l'enseignement du français ne veillent pas à l'implantation du programme, qui défendra leurs intérêts professionnels?

Personne.

À la place des éducateurs, qui conseillera le ministère et les commissions scolaires sur l'implantation du programme et par conséquent sur les conditions de l'enseignement du français?

Des fonctionnaires, des commissaires, des parents, des journalistes, des syndicalistes...

L'A.Q.P.F. vous invite à inscrire votre nom à la banque de collaborateurs à l'opération de surveillance du programme en complétant le coupon réponse ci-dessous.

Surveillance de l'implantation du programme

Nom

Tél.

Adresse

Fonction

Enseignant (préciser le degré)

Autre (préciser)

Je m'intéresse aux thèmes suivants:

1. Appréciation des guides pédagogiques (1979-80)

Modes d'apprentissage (explicitation des principes directeurs du programme)

Lecture (premier cycle)

Lecture (deuxième cycle)

Littérature enfantine

Langue orale

Écriture et calligraphie (premier cycle)

Écriture (deuxième cycle)

Audio-visuel et enseignement du français

Pratique quotidienne de la classe

2. Thèmes généraux éventuels (1979-80)

Bibliothèque scolaire et ressources imprimées

Appréciation du calendrier d'implantation

Nouveau bulletin / politique d'évaluation

Instruments d'évaluation

Matériel d'enseignement

Évaluation des conditions d'implantation offertes par le M.E.Q. (dégagement, journées pédagogiques, etc.)

Bilan de l'implantation par région

Autre (préciser)

Faire parvenir à: Murielle De Serres, Vice-présidente aux comités A.Q.P.F., C.P. 9272, Québec, G1V 4C5.

On en arrivera un jour sans doute à une meilleure définition des habiletés en langue orale, précision qui permettra une évaluation plus juste du développement des habiletés. En ce sens, le nouveau programme constitue un énorme premier pas en avant... mais pas le dernier.

L'A.Q.P.F. tient à rappeler que la nouvelle conception de l'enseignement de la langue orale, en termes d'habiletés, de progression, de «norme de situation», présuppose une préparation judicieuse des enseignants et une transformation radicale de l'évaluation de l'apprentissage. Des guides pédagogiques et du matériel didactique adéquats doivent absolument être fournis pour apporter des éléments de solution aux difficultés que rencontrent les enseignants.

Les résolutions du congrès

Voici, concernant le programme, quelques-unes des résolutions adoptées lors du congrès de l'A.Q.P.F. tenu à Trois-Rivières les 10 et 11 novembre 1978:

Que l'A.Q.P.F. demande au M.E.Q. de procéder à l'application du nouveau programme de français au primaire de façon telle que les enseignants qui auront à travailler selon le nouveau programme puissent le faire dans des conditions plus que convenables.

Que l'A.Q.P.F. demande au M.E.Q. d'ajouter un certain nombre de journées pédagogiques consacrées exclusivement à l'étude des nouveaux programmes.

Que l'A.Q.P.F. incite la Direction du matériel didactique du M.E.Q. à tenir des ateliers lors des différents colloques de l'A.Q.P.F., afin d'y soumettre ses textes d'orientation provisoires ou définitifs.

L'A.Q.P.F. entend donner suite à ces résolutions et même aller au-delà en surveillant de façon systématique les divers aspects de l'implantation du programme.

Implantation du programme: à surveiller

On aura beau avoir le meilleur programme du monde: sans les guides pédagogiques, les journées de perfectionnement, le matériel d'enseignement et la politique d'évaluation nécessaires, les plus beaux principes ne seront que de belles paroles. L'implantation cahoteuse — ou plutôt le manque d'implantation — du programme-cadre nous l'a appris. Le français est au primaire la matière à laquelle les enseignants consacrent le plus de temps et d'efforts en classe. Il est en plus le véhicule qui permet l'enseignement de toutes les autres matières

et leur intégration dans des ensembles plus larges (projets, thèmes, etc.) qui dépassent les frontières de chaque matière prise isolément. Par conséquent, l'implantation du programme de français est une entreprise d'envergure, entreprise à laquelle l'État doit consacrer toutes les ressources humaines, techniques et matérielles, entreprise qui, à défaut de telles ressources et de leur application judicieuse, peut avorter.

Une invitation... personnelle

L'Association québécoise des professeurs de français vous invite — oui, vous! — à participer à la surveillance de l'implantation du programme. Selon vos intérêts et disponibilités, vous pouvez participer à un ou plusieurs comités de surveillance. Généralement, chaque comité s'attaquera à un seul thème ou à un ensemble restreint de thèmes. Le coupon de réponse ci-joint vous donnera une idée de quelques thèmes éventuels. La plupart des comités ne tiendront qu'une seule réunion dont la durée dépendra de l'importance du thème à débattre. Les réunions auront lieu à l'endroit le plus facile d'accès pour la majorité des membres du comité. Les membres recevront par la poste tous les documents nécessaires. Quelques comités seront formés au printemps et d'autres en 1979-1980 ou 1980-1981.

Le rapport de chaque comité sera soumis au conseil d'administration de l'A.Q.P.F. qui, au besoin, ajoutera ses commentaires ou apportera les modifications nécessaires. Il sera ensuite remis directement entre les mains du ministre de l'Éducation.

Pour participer à l'opération de surveillance, il suffit d'être ou de devenir membre de l'Association. Comme toutes les autres fonctions de l'A.Q.P.F., celle-ci n'est pas rémunérée, mais les frais de voyage et de séjour sont remboursés ainsi que les frais de dégagement s'il y a lieu et quand la commission scolaire refuse de les assumer.

¹ Ce texte s'inspire en grande partie du «Rapport sur la consultation de l'A.Q.P.F. sur le nouveau programme de français du primaire», rapport qui portait sur la première version du programme et qui a été distribué aux membres en août 1978. Les rédacteurs ont également consulté les documents suivants: «Programme d'apprentissage / Français, langue maternelle / Cours primaire» (édition de rodage), «Clefs de lecture du programme de français du primaire», «Bilan des modifications apportées dans la deuxième version (édition de rodage) du programme de français cours primaire en fonction des recommandations des personnes consultées».